



Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 115 d) de la liste préliminaire*

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections : élection de quinze membres du Conseil des droits de l'homme

Lettre datée du 13 février 2017, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent des Maldives auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que la République des Maldives a décidé de présenter sa candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2018-2020, à l'occasion des élections qui se tiendront lors de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

La candidature des Maldives au Conseil des droits de l'homme s'inscrit dans le droit fil de son engagement de longue date en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit aux niveaux national et international.

Conformément à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, le Gouvernement des Maldives communique ci-joint un document détaillant les engagements pris volontairement par le pays, pour réaffirmer sa volonté de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et de participer activement aux travaux du Conseil des droits de l'homme (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 115 d) de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ahmed Sareer

* A/72/50.



**Annexe à la lettre datée du 13 février 2017 adressée
au Président de l'Assemblée générale par le Représentant
permanent des Maldives auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Engagements en matière de droits de l'homme

I. République des Maldives

1. Petit État insulaire en développement, les Maldives défendent le multilatéralisme et respectent le droit international. La promotion des droits de l'homme est une priorité d'intérêt national et un objectif fondamental de la politique étrangère du pays, qui estime qu'un monde où les droits de l'homme fondamentaux sont protégés et garantis lui est bénéfique et est essentiel pour que l'innovation et la créativité prospèrent.

2. Les Maldives ont une foi inébranlable en l'ONU, et en particulier dans le Conseil des droits de l'homme aux travaux duquel elles participent avec la ferme conviction que la promotion et la protection des droits de l'homme ne sont pas une aspiration, mais un devoir et une obligation. Ce faisant, dans le cadre de ces travaux, nous avons soutenu sans faillir les idées et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous avons eu le privilège de donner la parole aux plus petits membres de la communauté internationale. Notre expérience au Conseil nous a montré que la promotion internationale des droits de l'homme favorisait directement les progrès réalisés au niveau national dans les principaux domaines relatifs aux droits de l'homme.

3. Fortes de cette conviction et de cet engagement, les Maldives présentent leur candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2018-2020. Nous pensons que les petits États ont un plus grand rôle à jouer dans la gouvernance mondiale. Les Maldives et d'autres petits États ont été des leaders d'opinion et des éléments moteurs de l'élaboration de normes, contribuant ainsi à forger un consensus sur des questions difficiles, telles que les répercussions des changements climatiques sur les droits de l'homme. Nous continuerons à jouer ce rôle dans la promotion d'une culture de respect des droits de l'homme partout dans le monde.

II. Engagements des Maldives

4. Si elles sont élues au Conseil des droits de l'homme, les Maldives concentreront leur action sur les questions suivantes :

a) **Autonomisation des femmes.** Les Maldives préconiseront que les gouvernements, le système des Nations Unies et les organisations de la société civile adoptent davantage de politiques fondées sur des données factuelles pouvant contribuer, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, à autonomiser les femmes. S'agissant de promouvoir l'autonomisation des femmes, nous sommes exceptionnellement bien placées. Nous avons été parmi les premiers pays d'Asie à accorder, dans les années 30, le droit de vote aux femmes et à atteindre la parité entre les sexes en matière de scolarisation. Toutefois, d'importants problèmes perdurent, notamment le nombre limité des femmes participant à la prise de décisions, en particulier à l'échelle nationale, dans les sphères politiques et économiques, et la prédominance persistante des notions traditionnelles et des

stéréotypes concernant le rôle des femmes dans la société. Un certain nombre d'autres États connaissent les mêmes difficultés et des solutions peuvent être trouvées en mettant en commun les données d'expérience et les pratiques meilleures. Les Maldives collaboreront donc avec d'autres pays et le système des Nations Unies en vue de nouer des partenariats constructifs et avantageux pour toutes les parties dans un large éventail de domaines, y compris la violence familiale, le harcèlement, l'égalité salariale et la participation des femmes, sur un pied d'égalité, à la vie politique et économique.

b) **Protection et promotion des droits de chaque enfant.** Les Maldives favoriseront la promotion et la protection des droits de l'enfant, une priorité absolue dans tous les aspects de l'action du système des Nations Unies, et poursuivront leur collaboration constructive avec d'autres États pour atteindre cet objectif. Elles ont obtenu quelques résultats dans la promotion des droits de l'enfant grâce à certains instruments novateurs. Par exemple, elles ont fait passer le taux de mortalité infantile de 121 en 1977 à seulement 7 en 2015. Elles ont pratiquement atteint l'objectif de scolarisation universelle, y compris la parité des sexes parmi les élèves, plusieurs années avant d'avoir rendu obligatoire l'école primaire et secondaire. Elles appliquent également une politique visant à ne laisser pour compte aucun enfant en assurant la gratuité de l'enseignement pour tous jusqu'à l'âge de 18 ans. Au vu de ces résultats, les Maldives pensent qu'elles peuvent aider des pays où la protection des droits de l'enfant est un grave problème et travailler avec le système des Nations Unies à l'élaboration de politiques propres à promouvoir les droits et les intérêts de l'enfant.

c) **Amplification de la voix des jeunes.** Les Maldives promettent d'œuvrer au renforcement des mécanismes internationaux et d'étudier de nouveaux moyens de faire face aux problèmes rencontrés par les jeunes, en facilitant l'élaboration de politiques qui autonomisent les jeunes grâce à la formation et à des perspectives d'emploi et, de façon générale, leur donnent une plus grande indépendance. Les jeunes représentent environ deux tiers de la population maldivienne et, au fil des années, le pays a mis en place un certain nombre d'instruments visant à favoriser l'épanouissement de leur créativité. Les populations majoritairement jeunes sont en passe de devenir la norme parmi les États Membres de l'Organisation et les Maldives sont conscientes de la nécessité constante d'intégrer les jeunes dans la gouvernance mondiale, régionale et nationale. Si une jeune femme ou un jeune homme est suffisamment âgé(e) pour devenir parent ou soldat, ou même pour voter, leur contribution à une gouvernance efficace devrait être activement sollicitée.

d) **Défense des intérêts des petits États insulaires en développement au Conseil.** Faisant elles-mêmes partie des petits États insulaires en développement, les Maldives défendront les intérêts de ces pays au Conseil et dans l'ensemble du système des Nations Unies. Au fil des années, elles ont, avec d'autres petits États, en particulier des petits États insulaires en développement, joué un rôle clef en proposant des solutions créatives pour surmonter des difficultés communes. Elles continueront de jouer ce rôle avec une volonté renouvelée, notamment en adoptant une démarche axée sur les droits de l'homme concernant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, une gouvernance mondiale équitable n'est possible que grâce à la participation de tous les États et à la représentation de la diversité de vues qui existe dans l'ensemble de la communauté mondiale. Les modèles de développement, les indicateurs économiques et les priorités sociales doivent tenir compte des vues de tous les États,

jusqu'au plus petit d'entre eux, conformément à l'engagement de l'ONU de veiller à ce que nul ne soit laissé pour compte.

e) **Renforcement des droits relatifs à l'environnement et des droits menacés par le changement climatique.** Les Maldives s'engagent à promouvoir une démarche axée sur les droits de l'homme concernant les questions relatives aux changements climatiques et à l'environnement. En tant que membre du Conseil, elles ont pris l'initiative d'étudier les liens entre les effets du changement climatique et la pleine jouissance des droits de l'homme. Elles continueront leurs travaux en forgeant des partenariats qui peuvent contribuer à établir un consensus mondial sur la question.

III. Engagements internationaux reconduits

5. Au niveau international, les Maldives continueront :

a) De soutenir et d'encourager la participation active des petits États dans les instances et processus multilatéraux;

b) De promouvoir les liens entre droits de l'homme et développement, et la nature transversale de ces domaines, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030;

c) D'accroître la capacité d'engagement et la résilience en matière de droits de l'homme des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, afin que ces pays soient en mesure de s'acquitter de leurs obligations internationales à cet égard;

d) De travailler avec les pays partageant leurs idées en vue d'instaurer une culture du respect et de la promotion des valeurs consacrées par la Charte des Nations Unies, y compris l'égalité souveraine de tous les États, indépendamment de leur taille, de leurs exploits militaires ou de leur puissance économique, en particulier en ce qui concerne les nouvelles démocraties.

IV. Promotion des droits de l'homme aux Maldives

6. Aux niveaux national et international, les Maldives continueront d'insister sur le fait qu'il importe d'instaurer une culture de respect des droits de l'homme, afin de compléter les mesures formelles de promotion de ces droits. Pour ce faire, dans leurs activités visant à renforcer les mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme, elles s'engagent à maintenir un partenariat solide avec les membres du Conseil des droits de l'homme.

7. Au niveau national, les Maldives continueront :

a) D'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de leurs institutions nationales indépendantes;

b) De créer un environnement propice à une société civile et à des médias responsables et dynamiques;

c) De promulguer des lois favorables aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme afin qu'ils soient respectés et intégrés dans tous les aspects de la société maldivienne, et de continuer d'étudier la viabilité de l'adhésion à d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme;

d) De donner suite aux recommandations issues de l'examen périodique universel et aux observations finales des organes conventionnels.
